

Formation vérification des EPI contre les chutes de hauteur

9VerifEPIHaut

Formez vos équipes à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur : harnais, longes, connecteurs, cordes et antichutes. Formation présentielle à Lyon-Chassieu ou en intra-entreprise.

Présentiel - Synchrone

Contexte réglementaire

Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux afin de détecter toute déféctuosité susceptible de générer une situation dangereuse. Certains EPI antichute sont soumis à des vérifications périodiques au moins annuelles, conformément aux dispositions du Code du travail et à l'arrêté du 19 mars 1993.

La vérification porte notamment sur l'état général de l'équipement, les coutures, les modes de fixation, les éléments textiles et métalliques, la conformité avec la notice fabricant, les conditions de stockage, la durée de vie et la traçabilité du matériel.

La désignation de la personne compétente chargée des vérifications reste de la responsabilité de l'employeur.

Objectifs

- Savoir vérifier les EPI contre les chutes de hauteur, échelles et escabeaux conformément à la réglementation en vigueur
- Rédiger le rapport de vérification
- Maîtriser le suivi du matériel de l'entreprise

Les + métier

Formez vos équipes à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur : harnais, longes, connecteurs, cordes et antichutes. Formation présentielle à Lyon-Chassieu ou en intra-entreprise.

Public Visé

Toute personne amenée à assurer le suivi, le contrôle ou la vérification des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur dans l'entreprise : responsables sécurité, QHSE, chefs d'équipe, encadrants, magasiniers, gestionnaires de parc EPI, référents matériel, personnels techniques, collectivités, entreprises du BTP, de l'industrie, de la maintenance ou des services techniques.

Pré Requis

Aucun niveau de diplôme n'est requis.

Il est recommandé d'avoir une connaissance de base des travaux en hauteur ou de l'utilisation des EPI antichute.

Les participants peuvent apporter leurs propres EPI afin de travailler sur des cas concrets. Un prêt de matériel pédagogique peut être proposé par EVINCEL sur demande.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les principaux EPI contre les chutes de hauteur : harnais, longes, absorbeurs d'énergie, connecteurs, cordes, antichutes et accessoires associés.

Comprendre le cadre réglementaire applicable à la vérification des EPI antichute.

Réaliser une vérification visuelle, fonctionnelle et documentaire selon les notices fabricants.

Identifier les défauts et anomalies pouvant entraîner une mise en quarantaine ou une mise au rebut.

Renseigner un rapport de vérification ou une fiche de suivi.

Assurer la traçabilité du matériel dans le registre ou l'outil interne de l'entreprise.

Parcours pédagogique

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 9VerifEPIHaut-20260626



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

1. Accueil et positionnement

- Présentation de la formation, des objectifs et du déroulement.
- Recueil des attentes des participants.
- Évaluation initiale des connaissances.
- 2. Contexte réglementaire
- Obligations générales de l'employeur en matière de prévention des chutes de hauteur.
- Place des protections collectives et individuelles.
- Obligations de vérification des EPI contre les chutes de hauteur.
- Rôle de la personne compétente désignée par l'employeur.
- Traçabilité, registre de sécurité et notices fabricants.

L'INRS précise que les vérifications des EPI contre les chutes de hauteur ont pour objet de déceler les défauts susceptibles d'être à l'origine d'une situation dangereuse. L'arrêté du 19 mars 1993 précise que la vérification périodique vise notamment à s'assurer du bon état des EPI en service et en stock, conformément aux instructions de révision de la notice fabricant.

- 3. Identification des EPI antichute
- Harnais d'antichute.
- Longes et absorbeurs d'énergie.
- Connecteurs.
- Cordes.
- Antichutes mobiles.
- Antichutes à rappel automatique.
- Éléments textiles et métalliques.
- Accessoires associés.
- 4. Méthodologie de vérification
- Lecture de la notice fabricant.
- Identification du matériel : marquage, numéro de série, date de fabrication.
- Vérification de la durée de vie et des conditions d'utilisation.
- Contrôle des sangles, coutures, boucles, connecteurs, cordes et éléments métalliques.
- Recherche de coupures, brûlures, usure, corrosion, déformation, choc ou mauvais fonctionnement.
- Décision : maintien en service, mise en quarantaine ou rebut.
- 5. Mise en pratique
- Vérification de différents EPI antichute.
- Analyse d'équipements conformes et non conformes.
- Rédaction d'une fiche ou d'un rapport de vérification.
- Mise à jour d'un registre ou tableau de suivi.
- 6. Évaluation finale
- QCM final sur tablette tactile.
- Évaluation formative lors de la partie pratique.
- Bilan de fin de formation.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.

Méthodes pédagogiques

Méthodes mobilisées :

- Apports théoriques avec support de cours EVINCEL.
- Études de cas à partir de photos, vidéos et exemples d'anomalies.
- Démonstrations par le formateur.
- Manipulation et vérification d'EPI antichute.
- Exercices pratiques individuels ou en sous-groupes.
- QCM sur espace privé
- Échanges d'expérience avec les participants.

Moyens pédagogiques :

- Ordinateur, vidéoprojecteur, enceinte audio.
- Tablette tactile par participant.
- Harnais, longes, absorbeurs d'énergie, connecteurs, cordes, antichutes, poulies, mousquetons, casques, gants, lignes de vie et accessoires associés.

Modalités de suivi

Les acquis sont évalués par :

- questionnaire oral ;
- exercices pratiques de vérification ;
- analyse d'EPI conformes et non conformes ;
- rédaction d'un rapport de vérification ;
- QCM final sur espace privé

Une attestation individuelle de fin de formation est remise au

Moyens pédagogiques

Matériel pédagogique disponible pendant la formation :

- Harnais antichute et harnais de maintien.
- Longes simples, longes doubles, longes avec absorbeur d'énergie.
- Connecteurs à vis, double action et triple action.
- Cordes statiques de différentes longueurs.
- Antichutes mobiles et systèmes associés.
- Poulies, bloqueurs, anneaux cousus, maillons rapides et accessoires.
- Casques, gants et équipements complémentaires.
- Exemples d'EPI conformes, usagés ou présentant des défauts.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 9VerifEPIHaut-20260626

participant à l'issue du parcours, sous réserve de participation à l'ensemble de la formation et de réalisation des évaluations prévues.

Qualification Intervenant-e-s

Formation animée par un formateur EVINCEL spécialisé dans les travaux en hauteur, le port du harnais, les EPI contre les chutes de hauteur et la prévention des risques professionnels. Le formateur dispose d'une expérience terrain permettant d'illustrer la formation par des cas concrets issus des situations de travail.

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM sur tablette tactile Évaluation formative lors de la partie pratique Remise d'une attestation de présence en fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin d'adapter, lorsque cela est possible, les modalités d'accueil, d'animation, d'accompagnement et d'évaluation. Pour toute demande, merci de contacter notre référent handicap ou le service formation avant l'entrée en formation.

 **Durée** **Effectif**
7.00 Heures 1 Jour 1 à 6 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 9VerifEPIHaut-20260626



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427